

ANNEXE 5:
Diaporama Action concertation n°2

PPRMT Valenciennois

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN DU VALENCIENNOIS

**COMITE DE CONCERTATION
DU 27 OCTOBRE 2006**

PPRMT Valenciennois

Où en est-on?

PPRMT Valenciennois

Où en est-on?

Dernière réunion (AC1):
Présentation de la démarche globale et des cartes des indices

• A la suite de l'AC1:
Les cartes des indices ont été complétées en fonction des remarques des communes.

• Aujourd'hui (AC2):
Présentation aux acteurs de la version définitive des cartes des indices et présentation des cartes des aléas et des enjeux ainsi que des objectifs de prévention

PPRMT Valenciennois

Planning d'élaboration du PPRMT

AC1 AC2 AC3 AC4

Légende

Phase de concertation

REUNION

Action de concertation 1 (AC1)

REUNION

Action de concertation 2 (AC2)

REUNION

Action de concertation 3 (AC3)

REUNION

AVRIL 2006 MAI JUN JUILLET AOUT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE JANVIER 2007

PPRMT Valenciennois

Objectifs de l'AC2

- Mise au point de la carte des indices
- Présentation des cartes des aléas et des enjeux
- Proposition de Communication autour du PPRMT
- Définition des Objectifs de Prévention
- Prochaines Échéances

PPRMT Valenciennois

MISE AU POINT DE LA CARTE DES INDICES



PPRMT Valenciennois

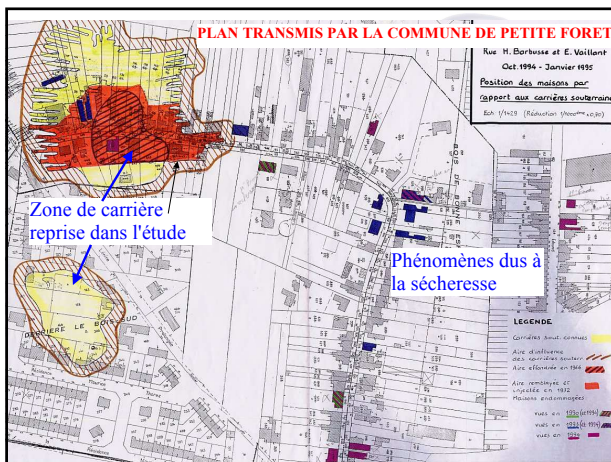
Informations transmises par les communes

2 communes ont répondu:

- Commune de Petite Foret:

Transmission d'un plan interne à la commune repérant les zones de carrières souterraines ainsi que des habitations endommagées rue Barbusse et rue Vaillant et d'un plan des sondages réalisés sur la commune
- Commune de Saint Saulve:

Transmission du plan des obligations diverses du PLU

PPRMT Valenciennois

Prise en compte des informations

- Commune de Petite Foret

- Après étude des documents transmis et des documents disponibles en mairie, il apparaît que la zone des carrières souterraines indiquée sur le plan communal est prise en compte dans notre étude.
- Les Sondages fournis sont conformes aux données initiales du secteur.
- Concernant les habitations endommagées rue Barbusse et rue Vaillant, les phénomènes de fissuration observés sont dues à la dessiccation des terrains argileux (sécheresse) => non pris en compte dans ce PPR.



PPRMT Valenciennois

Prise en compte des informations

- Commune de Saint Saulve

- Les puits de mines indiqués au plan des obligations diverses (OD) ne sont pas repris sur les cartes des indices du PPRMT car le PPR ne concerne que les anciennes carrières de craie.
- La zone de risque de cavités souterraines indiquée sur la carte des OD du PLU est parfois plus large que les zones de carrières souterraines du PPRMT car elle prend également en compte des risques autres que ceux liés aux anciennes carrières souterraines de craie (ex: ouvrages militaires à St Saulve)



PPRMT Valenciennois

Mise au point des cartes des indices

- Les indices d'effondrement ou d'étude de sol anormaux liés à des phénomènes autres que les carrières souterraines sont dissociés de ceux concernant les carrières de craie sur les cartes des indices
- En complément des cartes, un document intitulé « monographie » a été réalisé par commune et récapitule l'état des connaissances et la délimitation des zones d'étude.





PPRMT Valenciennes

Objectifs de l'AC2

- Mise au point de la carte des indices
- Présentation des cartes des aléas et des enjeux
- Définition de la Communication autour du PPRMT
- Définition des Objectifs de Prévention
- Prochaines Echéances



PPRMT Valenciennes

Présentation des cartes des aléas et des enjeux



PPRMT Valenciennes

Détermination des enjeux

(d'après Guide méthodologique MEDD)

• Les parties actuellement urbanisées

- Les secteurs bâtis et les zones d'activités : zones urbanisées avec densité de construction plutôt conséquente ou qui s'inscrivent dans des zones urbaines denses.

• Les zones non urbanisées

- Les parcelles non bâties,
- Les zones de parc et de terrain de sport
- Portions non bâties de parcelles bâties mais de taille conséquente dans le prolongement de zones naturelles conséquentes (zones agricoles, ...)



PPRMT Valenciennes

Définition de la Communication autour du PPRMT



PPRMT Valenciennes

Objectifs de prévention



PPRMT Valenciennes

Objectifs de prévention

- Ne pas exposer de nouveaux biens vulnérables au danger
- Ne pas aggraver les phénomènes
- Ne pas aggraver les risques





Objectifs de Prévention

Ces objectifs conduisent à appliquer 4 grands principes :

- **Interdire les constructions nouvelles** dans les zones soumises aux aléas FORTS.
- **Interdire toute extension de l'urbanisation** dans les zones non urbanisées soumise aux aléas MOYENS ou FORTS.
- **Réglementer la construction neuve** dans les zones où l'aléa le permet (aléa moyen ou faible)
- **Réglementer certains usages** (assainissement, infiltration) pouvant aggraver les aléas (destabilisation de pilier, destructuration sous l'effet hydraulique, infiltration d'eau..)



Objectifs de Prévention

Ces principes se traduisent par :

Enjeux	Parties Actuellement Urbanisées	Parties Non Urbanisées
Aléas		
Fort F3 ou F3 bis	inconstructible	inconstructible
Moyen F2, F2bis ou F2ter	constructible sous réserve de dispositions géotechniques et gestion des eaux	inconstructible
Faible F1 ou F1 bis	constructible sous réserve de vérifications préalables + gestion des eaux	constructible sous réserve de vérifications préalables + gestion des eaux

+ prescriptions sur l'existant (rejets EU, EP, etc.)

(d'après Guide méthodologique MEDD)



Objectifs de Prévention

Principes repris dans le zonage

- Carte aléa validée
 - Carte enjeux validée
- } → Zonage



PPRMT Valenciennois

Prochaines échéances

- Vous recevrez aujourd'hui la carte des indices validée, la carte de l'aléa de référence et la carte des enjeux pour réactions
- Nous attendons **vos avis par écrit pour le 1^{er} décembre** au plus tard



PPRMT Valenciennois

Nos attentes sur vos réactions :

- ✓ Pour carte des aléas : Des informations complémentaires nouvelles sur l'existence, la connaissance, ou l'état des cavités. La compréhension ou non de sa définition
- ✓ Pour carte des enjeux : une mise à jour de cette carte par rapport aux nouvelles constructions



PPRMT Valenciennois

Prochaines échéances

- Nouvelle **Réunion de Concertation (AC3)** sur la reprise de vos remarques et le zonage en découlant: **Janvier 2007**





PPRMT Valenciennois

Rappel de nos obligations

(Etat et Collectivités)

Nous détenons une information sur le Risque, nous avons l'obligation:

1. D'informer
2. De la prendre en compte dans l'urbanisme

Prise en compte dans les PLU

Application de l'article R111.2 du code de l'urbanisme

Décret d'Information des Acquéreurs et Locataires

